

12 avril 1872

pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

Votre Excellence peut être assurée que nous continuerons à apporter la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de notre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue. Nous prions Dieu instamment avec Votre Excellence que nos efforts dans le sentier du devoir soient assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durable de toutes les classes de ses habitants.

**L'hon. M. ROBERTSON**, répondant à l'adresse, dit qu'il ne lui sera pas nécessaire de retenir la Chambre très longtemps, après les propos éloquents de celui qui l'a précédé. Il affirme dès le départ qu'à son avis la Chambre pouvait être certaine que la population de la Puissance avait toute raison d'être pleine de gratitude lorsqu'elle considérait l'état général du pays. Il y a par ailleurs un sujet sur lequel tous ne peuvent être que du même avis, à savoir, celui de l'heureux rétablissement de Son Altesse royale le Prince de Galles, dont toutes les populations de l'Empire britannique ne peuvent que se réjouir. Étant donné l'état extrêmement satisfaisant des finances, il ne doute pas qu'une gestion judicieuse permettrait d'éviter d'augmenter les charges que doit acquitter la population de la Puissance. Les recettes du pays semblent parfaitement suffire, non seulement aux dépenses ordinaires de la Puissance de façon générale, mais également aux travaux d'amélioration et d'extension des réseaux de communications du Canada, canaux et chemins de fer. Il exprime par ailleurs le souhait que les mesures d'encouragement à l'immigration permettent une colonisation rapide de nos nouvelles possessions, en rappelant que tout doit être fait pour atteindre cet objectif si essentiel au progrès de notre jeune pays.

**L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** dit qu'il n'a pas l'intention d'ouvrir un débat, après les interventions des deux messieurs qui viennent de regagner leur place. Il félicite la Chambre pour la présence des représentants du Manitoba et de la Colombie-Britannique, dont il dit qu'il ne peut faire aucun doute que leur concours sera extrêmement utile à l'œuvre législative commune. Il ajoute que les propos de son honorable collègue du Manitoba — selon lesquels la population de cette région du pays est profondément attachée aux institutions

britanniques — seront entendus avec une satisfaction profonde de la part du Sénat, et lus avec plaisir par toute la population de la Puissance, dont le seul désir est de voir cette région prospérer dans la paix. Il exprime par ailleurs le souhait que le gouvernement, lorsqu'il entreprendra de relier la Colombie-Britannique au reste du Canada, s'en tienne à la résolution qu'il avait adoptée pour l'autre tronçon — à savoir que la ligne ne soit pas construite aux frais de la Puissance, mais des compagnies (*applaudissements des rangs du parti ministériel*). En conclusion, il exprime le souhait que le gouvernement — et il cite spécialement le ministère de la Marine et des Pêcheries — prenne rapidement des mesures visant à améliorer la navigation sur le Saint-Laurent, et évite que ne se reproduisent les mêmes accidents que l'année passée.

**L'hon. M. DICKEY** déclare que, depuis le débat contradictoire, ce serait manquer à l'étiquette et à la tradition parlementaire de pas être bref.

Il déclare ne pas avoir l'intention de faire un discours, et exprime simplement sa satisfaction d'avoir pu constater, comme représentant de la Nouvelle-Écosse, que le gouvernement a l'intention d'ouvrir une voie de communication par eau entre la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent, idée à laquelle il s'est toujours vivement intéressé et pour laquelle il a milité, convaincu qu'il est que le pays en retirera le plus grand bénéfice.

En réponse à l'hon. M. Bureau,

**L'hon. M. CAMPBELL** annonce que les documents concernant le Traité seront déposés sur la table le jour, dont il ne peut donner la date exacte, où ils seront soumis aux Communes; il ajoute que l'on aura toute latitude d'ouvrir un débat sur la question.

L'adresse est adoptée.

**L'hon. M. CAMPBELL** propose, appuyé par **l'hon. M. MITCHELL**, que l'adresse soit présentée à Son Excellence par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé. La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi, à trois heures de l'après-midi.